



VISIOCONFÉRENCE D'ACTUALITÉ DU RESAH

LA GESTION DES PRIX DANS LES MARCHÉS PUBLICS EN PÉRIODE DE CRISE SANITAIRE

LES INTERVENANTS



Angélique Dizier
Juriste expert
Resah



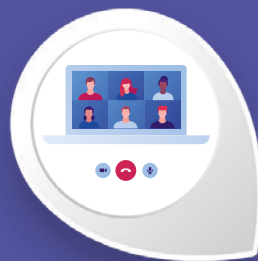
Charles-Edouard Escurat
Directeur général adjoint
Resah



Maître Aymeric Hourcabie
Avocat associé
H&G Avocats



Virginie Schirmer
Directrice juridique
Resah



Le Resah lance une série de **visioconférences d'actualité** sur les achats et les marchés publics vous permettant d'améliorer vos compétences et de vous informer sur **les dernières grandes tendances**.

Elles sont animées par des experts du sujet. Vous pouvez vous inscrire dès maintenant à une ou plusieurs des visioconférences proposées (prises en charge dans le cadre de la formation).

PUBLIC



- ☑ Directeurs achat, directeurs juridiques, pharmaciens, responsables achat, juristes, responsables de la commande publique, acheteurs et gestionnaires de marchés issus du secteur public (hôpitaux, EHPAD, CCAS, collectivités, départements, régions, etc.);
- ☑ Industriels ou tout opérateur économique.

OBJECTIFS



- ☑ Comprendre le cadre juridique : bonnes pratiques et retours d'expériences ;
- ☑ Mobiliser les bons outils opérationnels ;
- ☑ Préparer les futures consultations.



Lundi 1er mars
2021



Visioconférence
via l'application
Microsoft Teams®



09h30 - 12h30

1 - Introduction :

- Retour sur les principales situations rencontrées durant les premiers mois de la crise dans différents secteurs (fournitures, services et travaux), présentation de leurs causes et conséquences en termes de gestion des prix.

2 - Tour d'horizon du régime applicable à la gestion des prix dans les marchés publics :

Le droit est-il adapté à la réalité vécue ?

- Quelles dispositions mobiliser face à des circonstances exceptionnelles en fonction du type d'achat ? Revue et analyse des dispositions législatives, réglementaires et jurisprudentielles ;
- Quels risques juridiques encourus par les acheteurs et les opérateurs économiques ?

3 - Sécuriser juridiquement les aléas de prix liés à la conjoncture et anticiper sur une déstabilisation durable des marchés : quels sont les outils à la disposition des acheteurs et opérateurs économiques ?

a. La modification/extinction du contrat

- L'avenant : quelle utilisation ? Quelles justifications et vérifications ?
- La clause de réexamen ;
- La résiliation, l'application des frais et risques.

b. La passation et la conclusion de nouveaux contrats

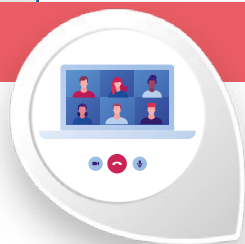
- Le système d'acquisition dynamique : rester au plus près du prix de marché ;
- Sécuriser le prix :
 - Le recours au prix forfaitaire (avantages et limites).
 - Adapter les clauses de régime des prix et de paiement (avance, acompte, révision...).



4 - Les enseignements juridiques à tirer

- Dans un contexte international : vers une approche civiliste du prix ?
- Quelles conséquences possibles sur les réformes législatives et réglementaires en cours et à venir ?

INSCRIPTIONS : formation@resah.fr



*Inscrivez-vous au plus vite
pour bénéficier d'un tarif préférentiel*

Tarifs

AVANT le 05 février	APRÈS le 05 février
220 €	250 €

PROCHAINES VISIOCONFÉRENCES DU RESAH

✓ 8 avril 2021 de 9h30 à 12h30

Améliorer l'efficacité des achats publics grâce aux contrats globaux, aux indicateurs de performance et aux nouvelles techniques d'achat

✓ 22 juin 2021 de 9h30 à 12h30

La réforme des nouveaux CCAG décryptés pour vous !

Découvrez les programmes complets des prochaines visioconférences du Resah sur www.resah.fr. Bénéficiez d'un **tarif préférentiel** en vous inscrivant dès maintenant aux 3 visioconférences.



Le Resah est officiellement certifié organisme de formation par la plateforme « Datadock » (déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 43 933 75). Nos formations peuvent donc être prises en charge par les organismes financeurs notamment par l'ANFH. N° Datadock : 0061460